



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN  
à Monsieur Alexander DE CROO, Vice-Premier ministre et ministre de la  
Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des  
Télécommunications et de la Poste,**

*concernant*

**l'utilisation de la reconnaissance faciale par les smartphones**

*- déposée le 28 novembre 2017 -*

Monsieur le Ministre,

Avec la sortie de l'iPhone X, la reconnaissance faciale devrait se généraliser.

À cet égard, les défenseurs des libertés publiques s'inquiètent de l'usage que pourraient en faire les forces de l'ordre. Ils craignent notamment une banalisation de cette technologie pour une utilisation plus large par les autorités, comme par exemple une surveillance accrue des mouvements de personnes.

Aux Etats-Unis, de telles pratiques ont causé des erreurs en confondant des personnes innocentes avec des criminels ou ont également permis de dévoiler le nom de personnes qui ne souhaitaient pas être identifiées.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Des discussions sur la reconnaissance faciale par les smartphone sont-elles déjà d'actualité ? Dans l'affirmative, existe-t-il déjà des projets ou des idées pour exploiter cette nouvelle ressource technologique ?
- Pensez-vous que les forces de l'ordre belges auront la possibilité d'utiliser cette reconnaissance faciale par smartphone ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**

**Réponse à la question orale numéro 22312 de madame Jadin sur « l'utilisation de la reconnaissance faciale par les smartphones »**

1.

Pour le moment, l'IBPT n'est pas au courant de projets chez les forces de l'ordre pour exploiter la reconnaissance faciale par les smartphones. Néanmoins les forces de l'ordre suivent les nouvelles technologies pour mieux pouvoir protéger l'état Belge et ses citoyens.

2.

Pour pouvoir exploiter cette technologie, il faut que les forces de l'ordre aient accès aux données dans le « Secure Enclave », le chip responsable pour stockage et traitement de ces données. Ce n'est pas le cas.